

Logements de Bikélé

Vers un dénouement définitif de la crise

J.M

Libreville/Gabon

LE directeur général de la Société nationale immobilière (SNI), Hermann Kamonomono, a échangé le 9 août 2019 à la Chambre de commerce de Libreville, avec les réservataires des logements sociaux de Bikélé.

Cette rencontre avait pour objectif d'entamer une démarche visant à la résolution de la situation des réservataires issus du projet de Bikélé.

La démarche de cession-compensation-remboursement a été proposée comme solution de sortie de crise pour plus de 694 familles qui attendent de-



M. Hermann Kamonomono, directeur général de la Société nationale immobilière.

puis plus de 4 ans d'entrer dans leurs droits.

" Nous invitons ces réservataires à venir individuellement au siège de la SNI pour nous décliner les différentes options qu'ils

auraient choisies individuellement. A partir de cet instant, informés et renseignés sur leurs aspirations, nous ferons une offre de réattribution, de compensation ou de rem-



Les réservataires attentifs aux propos du directeur de la SNI.

boursement en fonction des différentes options choisies. Par la suite, nous allons nous atteler pour chaque réservataire à signer un protocole transactionnel leur permettant de disposer

du bien immobilier donc, d'entamer des travaux de finition de logements ", a expliqué Hermann Kamonomono.

Les réservataires du lotissement de Bikele ont

massivement adhéré à la démarche de la direction générale de la SNI. Cependant, le site est difficile d'accès.

" La SNI va appeler les gens individuellement afin qu'ils sachent la valeur réelle de leurs maisons et signer, ensuite, le contrat pour le paiement. Mais nous avons dit à la SNI que nous les attendons pour l'eau et l'électricité. Nous acceptons de prendre les maisons en l'état mais il faudrait que l'Etat, nous accompagne pour l'assainissement et les VRD (voirie et réseaux divers, NdrI), donc tout ce qui concerne aussi électricité et eau ", a indiqué Klaus Oleri, président du collectif des réservataires de Bikélé.

Hydrocarbures/Le nouveau Code

Une formation pour s'en approprier

MNN

Libreville/Gabon

Le ministre du Pétrole, du Gaz et des Hydrocarbures, Noël Mboumba, a présidé, vendredi dernier, l'ouverture des travaux d'un séminaire de formation de cinq jours sur la vulgarisation du nouveau Code des hydrocarbures.

Axée sur les besoins stratégiques de son ministère, cette formation est l'occasion pour les agents qui travaillent à l'encadrement

et au contrôle des activités du secteur des hydrocarbures d'être les premiers, avant leurs partenaires de l'industrie pétrolière, à s'approprier le nouveau code. Ce dernier constitue, en effet, le fondement légitime de leur action et la limite du périmètre de leur champ d'activité. "Pour réussir nos ambitions de développement et survivre dans un monde concurrentiel et en perpétuelle mutation, la formation de nos ressources humaines est la clé de notre adaptation aux évolutions liées aux



Le ministre du Pétrole Noël Mboumba (centre) à l'ouverture du séminaire.

progrès industriels et technologiques de notre secteur d'activité", a indiqué Noël Mboumba.

Il est à souligner le caractère attractif, du point de vue fiscal et juridique, de ce nouveau code qui permettra d'intensifier le volume des investissements pétroliers, par la prise des blocs dans le cadre de l'appel d'offres en cours. Et aussi par la mise en production des champs marginaux. L'objectif à très court terme est l'augmentation des réserves grâce à l'exploitation plus pous-

sée du gaz et la hausse de la production des hydrocarbures. Toute chose qui aura pour corollaire l'accroissement des recettes de l'État.

La récente signature de deux contrats d'exploration, d'exploitation et de partage de production sur les champs Yitu et Meboun, par la société malaisienne Petronas, témoigne du bien-fondé de cette renouveau de la réglementation du secteur hydrocarbures en République gabonaise.

Séminaire de formation sur la loi du travail à Nkok

Le respect des textes au menu

MNN

Libreville/Gabon

LES opérateurs économiques installés à la Zone économique à régime privilégié (Zerp) de Nkok ont participé, jeudi dernier, à un séminaire de formation sur la loi du Travail en vigueur au Gabon. Objectif : sensibiliser lesdits responsables d'entreprise sur les droits et devoirs qui les lient à leurs collaborateurs.

Les formateurs, venus de l'Inspection du travail, ont détaillé point par point, les textes constituant la réglementation du travail. À savoir, tous les différents types de contrats de travail (CDD, CDI, durée hebdomadaire de travail, prise en charge des risques, équipement de protection adapté, etc.) Pour les formateurs, ce séminaire répond aux missions de sensibilisation dévolues à l'Inspection du travail. Car, cette dernière est chargée de faire respecter les conditions générales de travail à travers le pays. "La zone est assez retirée et n'a pas d'inspec-



M. Henri Nkoulou Ondo, DGA au ministère du Travail.

tion sur place. Cette formation pour les opérateurs et les travailleurs, c'est pour qu'ils sachent que nous tenons compte de tout ce qui peut se passer dans cette zone. Même si c'est une zone privilégiée, les textes doivent y être respectés", a indiqué l'un des formateurs. Après ce séminaire, des équipes d'inspection seront constituées pour visiter régulièrement les entreprises en activité à la Zerp.

À ce jour, 4 000 personnes sont employées dans cette zone industrielle. Durant les échanges, les

travailleurs se sont beaucoup penchés sur la question de la durée de travail qui, estiment-ils, n'est pas

bien respectée. "Plusieurs employés ne savent pas ce qu'est un contrat et quand on leur fait signer le contrat

ils se sentent comme piégés. Il faut donc amener les gens à comprendre ce qu'est un contrat ", a suggéré Joël

Macis Ogoula, un des responsables de l'entreprise Timberwork ayant pris part à la formation.